



Règlement du Survival Firefighter Run Brabant Wallon

Union Provinciale des Sapeurs-Pompiers du Brabant Wallon 30-09-2017

Article I. L'organisateur

- L'Union Provinciale des Sapeurs-Pompiers du Brabant Wallon ASBL, dont le siège social est situé 115 chaussée de Namur à 1300 Wavre en Belgique, est l'organisateur de la compétition dénommée "**Survival Firefighter Run Brabant Wallon**" en abrégé "**SFRBW**".
- Elle seule définit les conditions de participation au "**SFRBW**" et est libre d'accepter ou de refuser la candidature d'une équipe, selon les conditions de participation établies par le présent règlement.

Article II. La compétition

- Le "**SFRBW**" est ouvert uniquement aux sapeurs-pompiers.
- Cette compétition est non seulement ouverte à tous les pompiers de Belgique mais aussi à ceux originaires du dehors de la Belgique.

Article III. Les conditions de participation

- Fournir une preuve du fait que vous êtes sapeur-pompier. (attestation officielle de votre hiérarchie)
- Fournir une preuve d'une assurance accident. (copie assurance couvrant un éventuel accident pendant la compétition)

Article IV. Les participants

- Chaque participant à cette compétition doit être conscient que cette compétition demandera aux sapeurs-pompiers participants de fournir des efforts physiques importants. C'est pourquoi nous vous conseillons vivement de consulter un médecin afin de vous assurer d'être de manière générale en bonne santé pour participer au "**SFRBW**".
- L'Union Provinciale des Sapeurs-Pompiers du Brabant Wallon ne pourra être tenue pour responsable en cas d'incident, de malaise, de lésion physique ou de décès éventuel d'un participant.

Article V. Les équipes

- Les équipes participantes se composent de 6 sapeurs-pompiers: 4 sapeurs-pompiers accomplissant les épreuves et 2 sapeurs-pompiers en réserve. Chaque réserve a le droit d'effectuer un changement et, cela, uniquement avant de prendre part à l'épreuve. Le changement doit être signalé à un juge de l'organisation.

Article VI. Les inscriptions

- Uniquement accessibles en ligne sur le site upspbw.be. (rubrique inscription SFRBW 2017)
- Nom et Email du responsable de l'équipe
- Choisir un nom pour l'équipe et le communiquer lors de l'inscription.
- Le prix de l'inscription est de **120 €** à verser sur le compte **BNP PARIBAS IBAN : BE68 0012 6455 3634** avec la **communication nom de l'équipe et SFRBW2017**.
- Code Bic BNP Paribas Fortis Belgique : GEBABEBB

Article VII. La compétition

- **épreuve à l'intérieur:** parcours dédié au métier du sapeur-pompier sur le thème sauvetage de sauveteur (parcours d'obstacles technique avec passages difficiles, recherche et extraction d'une victime)
- **épreuve finale:** course à pied de 13km.

Article VIII. Lieu des épreuves

- **Epreuve à l'intérieur:** PAMEXPO 19 avenue des Combattants 1490 Court-St-Etienne ancien hall industriel de 3200m² réhabilité en hall d'événements.
- **Epreuve finale:** Course à pied de 13 km au départ de PAMEXPO retour au PAMEXPO.

Article IX. Equipement

- Equipement complet d'intervention (pantalon, veste, gants, casque et bottes de feu)
- ARI + bouteille de réserve
- Tenue de sport + baskets

Article X. Ravitaillement

- Petit-déjeuner prévu à 7h30

- Petite restauration à partir de 11h00
- Ravitaillement en eau et boisson énergisantes prévue pendant les épreuves
- Ravitaillement prévu pendant la course à la moitié du parcours

Article XI. Les cotations des épreuves

Parcours indoor sauvetage de sauveteur :

- Chaque sapeur-pompier de l'équipe se verra attribuer des points individuellement par obstacle franchi du parcours indoor.
- A la fin de l'épreuve indoor, les points de chaque sapeurs-pompier seront additionnés et donneront le total des points attribués à l'équipe.

Course à pied en équipe :

- L'équipe des 4 sapeurs-pompier se verra attribuer des points suivant le temps chronométré lors de la course à pied.

Principe du classement des équipes :

- Les points obtenu par l'équipe au parcours d'obstacles sauvetage de sauveteur et à la course à pied seront additionnés et donnerons un total de points par équipe.
- Le classement de l'équipe se fera de manière décroissante, c'est-à-dire, l'équipe ayant obtenu le plus de points sera classée à la première place et celle qui aura obtenu le moins de points sera en dernière position du classement.

Article XII. Pénalités et disqualifications

- Chaque pompier de l'équipe effectuant le parcours et qui arrivera à la seconde alarme de leur bodyguard indiquant, dans la réalité qu'il ne reste que quelques minutes pour évacuer, sera éliminé.
- L'équipe effectuant la course à pied partira et reviendra ensemble, si l'équipe ne passe pas la ligne d'arrivée ensemble elle sera disqualifiée et ne se verra pas attribuer de points.
- L'équipe évoluant sur le parcours respecte les consignes du juge qui suit son évolution sur le parcours du début jusqu'à la fin. Le juge attribue une cotation qu'il montre à l'équipe à la fin du parcours. Si l'équipe conteste le résultat, un responsable de l'organisation tranchera après avoir écouté l'équipe et le juge.
- L'organisation responsable du SFRBW 2017 se réserve le droit à tout moment d'exclure une équipe de la compétition, pour tout comportement n'étant pas en accord avec l'image que les sapeurs-pompier renvois de manière générale.

Article XIII. Les prix

- Les trois premières équipes gagnantes, recevront une somme d'argent versée sur un compte bancaire choisi (et avalisé par la hiérarchie ayant établi l'attestation). Cette somme d'argent a pour but de parrainer les trois premières équipes et de permettre d'investir cet argent dans d'un projet sportif et/ou de payer les frais d'inscription à une prochaine compétition sportive.
- *Première équipe* **600€**
- *Deuxième équipe* **400 €**
- *Troisième équipe* **200 €**

Article XIV. Accompagnants des équipes

- Les équipes peuvent être accompagnées de leur familles et amis pour les encourager pendant les épreuves.
- Les accompagnant peuvent encourager les équipes pendant la course à pied mais ne peuvent en aucun cas apporter une aide à l'équipe pendant la course à pied sous peine de disqualifier celle-ci.

Les épreuves du Survival Firefighter Run Brabant Wallon 2017

1. Parcours d'obstacles :

Un parcours indoor d'obstacles sur le thème du sauvetage de sauveteur, vous sera proposé lors de la compétition Survival Firefighter Run Brabant Wallon 2017.

Votre équipe évoluera assurément, sur un parcours composé d'obstacles à la fois techniques et aux multiples passages difficiles !

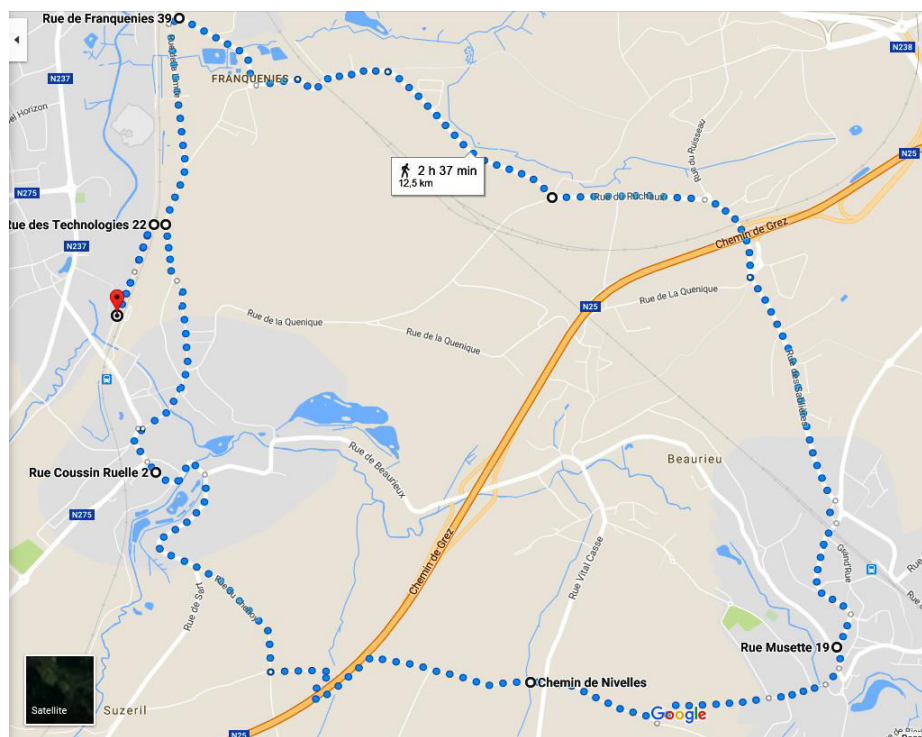
Le parcours sera un vrai challenge pour votre équipe, car les difficultés seront multiples de part,

- Le parcours et l'environnement inconnu des équipes !
- la contrainte physiologique du pompier qui évoluera en tenue complète d'intervention avec bouteille d'air !
- la difficulté du parcours qui aura un impact sur votre forme physique car, vous allez ramper, grimper et faire bien d'autres choses !
- La gestion de votre respiration et donc de la consommation de votre bouteille d'air.
- La gestion de votre équipe, sera votre atout majeur, esprit et cohésion du groupe vous mèneront à la fin du parcours ou aura raison de votre équipe !

2. Epreuve finale - la course à pied de 13 km :

Départ du PAMEXPO et arrivée au PAMEXPO une distance de 13 km

Après le parcours d'obstacles, vous enfilerez votre tenue de sport et vous vous hydrateriez. Ensuite, vous prendrez le départ pour une course à pied de 13 Km.



NB : le règlement est encore susceptible d'évoluer, nous vous tiendrons informé et nous vous ferons parvenir la mise à jour.

Dimitri Jandrain Président UPSPBW

Responsable de l'organisation SFRBW 2017



Zone de Secours



Brabant wallon